

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 juillet 2013

**Service instructeur**

N° CP-2013-7-2-15

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010 2013  
CREATION D'UN RESEAU DE GITES D'ETAPES EN MONTAGNE LABELLISE PER  
TROISIEME PROGRAMMATION D'UN GITE ET MISSION ETUDE ET  
COMMUNICATION**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport il est proposé au titre de l'opération "réseau de gîtes d'étapes en montagne", inscrite au Contrat de Territoire de Vie Thur Doller :

- d'accorder 14 195 € de subvention maximale à Madame Marlène KAPP, pour la réhabilitation de la ferme-gîte du Bergenbach à ODEREN, dans le cadre d'une troisième programmation d'aide,
- d'attribuer une subvention maximale de 13 370 € au Syndicat Mixte du Pays de la Thur et de la Doller pour la réalisation de la mission "étude et communication" pour l'opération " réseau de gîtes d'étapes en montagne".

Le Conseil Général du Haut-Rhin a retenu le projet de création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne assorti d'une labellisation Pôle d'Excellence Rurale (PER) dans le Contrat de Territoire de Vie (CTV) Thur-Doller 2010-2013.

Ce produit touristique et innovant en matière de randonnée sur les crêtes vosgiennes proposera des itinéraires de longueur moyenne (3 à 4 heures de marche/jour) associés à une offre d'hébergement en montagne de qualité. En outre, l'ensemble des acteurs se regroupera dans un réseau doté d'une charte de qualité partagée.

Au titre du CTV, une subvention départementale maximale pour ce projet de 631 800 € a été prévue et portait sur un total de 12 sites, ramenés à 9 sites, avec maintien de l'enveloppe allouée initialement (avis favorable de la Commission thématique concernée et des partenaires au PER : Etat et autres co-financeurs).

Outre les travaux de restructuration des gîtes d'étapes, est également prévu un appui à la mission « étude et communication » confiée au Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller, incluse dans la subvention départementale maximale globale précitée.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans ce cadre ; à titre informatif, les crédits seront prélevés au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

**I. Création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne labellisé PER : troisième programmation d'un gîte**

Le porteur de projet, Madame Marlène KAPP, dûment autorisée par le GAEC du Bergenbach propriétaire du bâtiment en indivision, a présenté au Département du Haut-Rhin en date

du 12 février 2013 les justificatifs de démarrage des travaux de réhabilitation de la ferme-gîte du Bergenbach sise à ODEREN.

Les travaux consistent principalement en la réhabilitation de 500 m<sup>2</sup> de bâtiments, avec une majorité de dépenses en menuiseries bois et isolation ainsi que des travaux de chauffage, sanitaire et électricité.

La dépense totale prévisionnelle s'élève à 181 478 € TTC.

Il est dès lors proposé d'allouer au porteur de projet une subvention maximale de 14 195 € (soit 8,5% de la dépense subventionnable éligible) pour un montant de travaux éligibles de 167 000 € TTC. Le montant est pris en compte TTC du fait de la non récupération de la TVA par le maître d'ouvrage.

Le plan de financement de l'opération sur la base du montant éligible est le suivant :

Financeurs	Montants (€)
Conseil Général du Haut-Rhin	14 195
Conseil Régional d'Alsace	14 195
Etat (FNADT Massif)	13 360
Europe (LEADER)	41 750
Maître d'ouvrage Mme Marlène KAPP	83 500
<b>Total (TTC)</b>	<b>167 000</b>

## **II. Création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne labellisé PER : mission « étude et communication »**

Dans le cadre de cette mission « étude et communication », le Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller souhaite organiser la mise en réseau de tous les exploitants du réseau de gîtes sous un même statut juridique (association de gérants) auquel ils seront appelés à adhérer.

Il accompagnera, dans un premier temps, le groupement des exploitants, puis il se retirera pour laisser une certaine autonomie au futur groupement.

Ainsi les aspects juridiques et fiscaux de ce projet doivent être étudiés par des spécialistes.

Une charte graphique et un site Internet destinés à capter et séduire les clientèles familiales et randonneurs novices, via un outil en trois langues permettant la création, la réservation et le téléchargement de « circuit de randonnée clé en main » ou « à la carte » ainsi que l'achat en ligne, seront également mis en place.

Sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 65 001 €, une subvention départementale de 13 370 € (soit 20,57 % de la dépense subventionnable), pourrait être accordée pour cette mission.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montants (€)</b>
Constitution du groupement (définitions de la structure juridique, du régime juridique, création et frais annexes)	3 150,00
Charte graphique	7 000,00
Création d'un site Internet de promotion et de commercialisation	55 950,00
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>66 100,00</b>

Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants (€)</b>
Conseil Général du Haut-Rhin	13 370,00
Conseil Régional d'Alsace	13 370,00
LEADER (subvention prévisionnelle)	26 140,00
Syndicat Mixte Pays Thur Doller	13 220,00
<b>Total (HT)</b>	<b>66 100,00</b>

Une subvention maximale, à hauteur de 13 370 €, pourrait être accordée pour ce projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, dans le cadre d'une troisième programmation de l'opération « réseau de gîtes d'étapes en montagne », une subvention maximale de 14 195 €, à Madame Marlène KAPP pour la réhabilitation du gîte du Bergenbach à ODEREN , telle que présentée en annexe ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F243 du budget départemental.
- d'attribuer, au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, dans le cadre du volet étude et communication de l'opération « réseau de gîtes d'étapes en montagne », une subvention maximale de 13 370 €, au Syndicat Mixte du Pays de la Thur et de la Doller pour la mission étude et communication, telle que présentée en annexe ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204151, programme F243 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Contrat de Territoires de Vie Thur-Doller 2010-2013  
Création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne**

**Troisième programmation  
et mission étude et communication**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subvention- nable TTC	Taux	Montant de la subvention
CTV00030	<p><b>Madame Marlène KAPP</b> Création d'un réseau de gîtes d'étapes : Ferme du BERGENBACH à ODEREN</p> <p>Cofinancement :</p> <p align="right">ETAT : 13 360 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 14 195 € EUROPE (LEADER) : 47 150 €</p>	167 000 €	8,5 %	14 195 €
CTV00049	<p><b>Syndicat Mixte du Pays Thur et Doller</b> Création d'un réseau de gîtes d'étapes : mission étude et communication</p> <p><b>Cofinancement :</b> CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 13 370 € EUROPE (LEADER) : 26 140 €</p>	65 001 €	20,57 %	13 370 €
			<b>Total</b>	<b>27 565 €</b>